

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 14 - Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2025

Etaient présents : Isabelle BASTID - Henri CHAUMONTET - Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE
 Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE
 Stephen MARTRES - Christelle MICHELIN - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Régis BLANC - Nathalie BOCQUET - Nathalie CHAPPET - Philippe MANDEREAU
 Mélanie OUVRY - Brian SINICKI

Etaient absents : Fabienne ALTER - Clément BERTA - Camille REMILLON - David VERNEY

Pouvoirs : 6

Régis BLANC a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP
 Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
 Nathalie CHAPPET a donné pouvoir à Christophe SIBILLE
 Philippe MANDEREAU a donné pouvoir à Isabelle BASTID
 Mélanie OUVRY a donné pouvoir à Anaïs DURET
 Brian SINICKI a donné pouvoir à Jean LACHAVANNE

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Amélie CONTAT-FONTAINE

**DEL N° 2025-074 – COMMUNICATION – CULTURE – BIBLIOTHEQUE - CONVENTION EN FAVEUR
 DU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE POUR LES RESIDENTS DE
 L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
 DEPENDANTES (EPHAD) SALEVE – GLIERES – SITE DES GLIERES :
 APPROBATION**

Exposé de monsieur Gérard DUGAVE, Adjoint à la Communication et à la Culture,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2121.29 du CGCT,

Considérant le besoin de l'EHPAD Salève - Glières – site des Glières,

Considérant que la Bibliothèque municipale peut élargir son action et proposer une offre culturelle qui peut correspondre au besoin de l'EHPAD Salève – Glières, site des Glières,

Considérant que la Bibliothèque municipale est ouverte à l'ensemble de la population de la Commune et des environs,

Considérant que la vocation de la Bibliothèque municipale est celle de favoriser l'animation autour du livre et de développer la lecture,

Il est proposé une convention conclue à titre gratuit entre l'EHPAD Salève – Glières – site des Glières et la Commune de Groisy, telle que jointe en annexe de la présente délibération.

**Au vu de l'exposé,
et après en avoir délibéré,
le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Approuve** la convention entre l'EHPAD Salève – Glières – site des Glières et la Commune de Groisy,
- **Autorise** le Maire à signer toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Amélie CONTAT-FONTAINE



Le Maire,
Henri CHAUMONTET

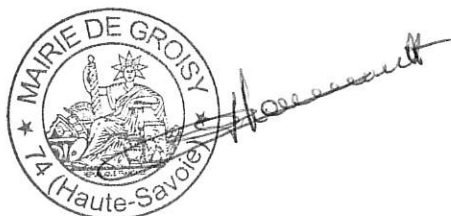


Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 15/7/2025

Publié le : 16/7/2025

Le Maire,
Henri CHAUMONTET





LOGO EHPAD

GLIERES - SALEVE

PROJET

CONVENTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE POUR LES RESIDENTS DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES EHPAD SALEVE-GLIERES – "SITE DES GLIERES"

Entre :

La Commune de GROISY, représentée par son Maire, Monsieur Henri CHAUMONTET, autorisé par délibération n° 2025-074 du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2025, d'une part,

et
L'EHPAD SALEVE-GLIERES – "SITE DES GLIERES", 200 route du Château, 74570 GROISY, représentée par.....
d'autre part,

exposent ce qui suit :

ARTICLE 1 : PREAMBULE

La Bibliothèque municipale de Groisy est ouverte à l'ensemble de la population de la Commune et des environs.

La Bibliothèque de Groisy souhaitant élargir son action en direction des résidents de l'EHPAD SALEVE - GLIERES, site des Glières, les signataires s'engagent à participer à ce développement selon les modalités exposées ci-après :

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

- Prêter des documents (fonds propre de la Bibliothèque et fonds prêté par Savoie-Biblio).
- Se rendre à l'EHPAD une fois par mois de septembre à juin, pour développer des ateliers jeux avec les résidents, selon la disponibilité des bénévoles bibliothécaires.
- Accueillir des résidents de l'EHPAD par petit groupe, une fois par mois à la Bibliothèque de septembre à juin, pour un atelier lecture, selon la disponibilité des bénévoles bibliothécaires.
- Se réserver la possibilité de tout autre moyen d'intervention, selon la disponibilité des bénévoles bibliothécaires.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'EHPAD

- Venir, éventuellement, choisir des livres à la Bibliothèque de Groisy (selon la disponibilité de l'équipe de bénévoles la Bibliothèque).
- Favoriser l'animation autour du livre et de la lecture.
- Accueillir les intervenants de la Bibliothèque dans ses locaux.
- Remplacer ou rembourser à la Bibliothèque les documents perdus ou détériorés.
- Transmettre à la bibliothèque ses demandes de réservations.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

La convention est à titre gratuit.

ARTICLE 5 : EVALUATION ET DUREE DE LA CONVENTION

Une rencontre aura lieu à la fin de chaque période, entre les bénévoles de la Bibliothèque, un représentant de l'EHPAD et un représentant de la Commune, afin de dresser un bilan des actions engagées et réalisées.

La convention est conclue pour une durée de 1 an.

Si le bilan dressé est positif, la convention sera reconduite l'année suivante.

Fait à Groisy, le 2025,

Le/la Représentant(e)
de l'EHPAD SALEVE-GLIERES
"SITE DES GLIERES",
.....
.....

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 16/07/2025
ID : 074-217401371-20250707-DEL2025_074-DE



Le Maire,
Henri CHAUMONTET